



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 102997

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés que rencontre le secteur de l'audioprothèse qui emploie actuellement en France 10 000 personnes et permet d'équiper chaque année près de 400 000 citoyens qui sont déficients auditifs. Actuellement, 2 millions de personnes sont en effet équipées, alors que 1 million ne l'est pas et devrait l'être. Ce secteur ne relève pas pour l'instant du domaine de la santé et dépend de celui des biens de consommation, ce qui explique le faible remboursement dont il bénéficie. Le prix moyen d'une prothèse auditive s'élève en effet à 1 500 euros environ par oreille. Ce coût, comparable à ce qui se pratique dans la majorité des autres pays européens, représente malheureusement encore un budget souvent trop élevé pour la personne qui souhaiterait en acquérir. Aussi, il lui demande s'il est prévu que ce secteur puisse effectivement relever des autorités de santé, ce qui permettrait à moyen terme de procéder à une augmentation des remboursements et redynamiserait ainsi ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102997

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1543

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)